

C.A.U.E.

**Conseil d'Architecture d'Urbanisme
et de l'Environnement de la Drôme**

44 rue Faventines

B.P. 1022

26010 VALENCE CEDEX

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

SOMMAIRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EUREX CRMD

Société d'Expertise
Comptable inscrite
au tableau de l'Ordre
Région Rhône Alpes

Société de Commissaires
aux Comptes inscrite
sur la liste nationale
des commissaires aux
comptes, rattachée à la
CRCC de Grenoble

C.A.U.E.

**Conseil d'Architecture d'Urbanisme
et de l'Environnement de la Drôme**

44 rue Faventines

B.P. 1022

26010 VALENCE CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

EUREX CRMD

Société par actions simplifiée au capital de 500.000,00 Euros - Siret n° 317 000 073 000 39 RCS Romans
TVA FR 09 317 000 073 - Code Naf 6920 Z - IBAN : FR76 1390 6001 1983 4579 6800 043
Siège Social : 105 rue des Mourettes - 26000 Valence - Tél : 04 75 41 82 00
E-mail : contact.crmd@eurex.fr - www.eurex.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'association C.A.U.E.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « C.A.U.E. » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 25 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liées au Covid-19

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe 2.2 de l'annexe des comptes annuels concernant les changements de présentation des comptes relatif aux mises à disposition de personnel du Groupement Habitat Faventines qui ne sont plus comptabilisées en charges de personnel mais en autres achats et charges externes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- la méthode de comptabilisation et du rattachement des subventions de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ❖ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ❖ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ❖ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Valence, le 7 septembre 2020

Pour EUREX CRMD
Fabrice DURAFFOURG
Associé



Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311218
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	2 040.00	2 040.00		
Frais d'établissement				
Frais de recherche développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences				
Procédés, logiciels, droits	2 040.00	2 040.00		
Immobilisation incorp. en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	35 458.81	34 994.81	464.00	819.42
Terrains				
Constructions				
Installations techn., mat., outil	699.00	699.00		223.42
Autres immob. corporelles	34 759.81	34 295.81	464.00	596.00
Immobilisations corp. en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par leg ou donations				
Immobilisations financières	477 341.87		477 341.87	477 341.87
Participations et créances				
Autres titres immobilisés	228 688.82		228 688.82	228 688.82
Prêts et cautions	248 653.05		248 653.05	248 653.05
Autres immob. financières				
TOTAL I	514 840.68	37 034.81	477 805.87	478 161.29
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières & approvisionnement				
En cours de production de biens				
En cours production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Créances	80 854.54	22 282.00	58 572.54	55 180.97
Clients et comptes rattachés				
Créances reçues par leg, donation				
Autres créances	80 854.54	22 282.00	58 572.54	55 180.97
Trésorerie	501 989.04		501 989.04	396 677.76
Valeurs mobilières de placement	305 056.51		305 056.51	304 207.99
Disponibilités	196 932.53		196 932.53	92 469.77
Charges constatées d'avance	1 459.46		1 459.46	8 909.42
Charges constatées d'avance	1 459.46		1 459.46	8 909.42
TOTAL II	584 303.04	22 282.00	562 021.04	460 768.15
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Frais d'émission d'emprunts				
Primes rembours. emprunts (IV)				
Primes de rembours. emprunts				
Ecarts de conversion Actif (V)				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL (I à V)	1 099 143.72	59 316.81	1 039 826.91	938 929.44



Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311218
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise			168 238.83	168 238.83
Fonds propres statutaires			168 238.83	168 238.83
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Rés. statutaires ou contractuelles				
Autres réserves				
Report à nouveau			243 985.29	266 726.04
Report à nouveau			243 985.29	266 726.04
Excédent ou déficit de l'exercice			33 815.54	-22 740.75
Excédent ou déficit de l'exercice			33 815.54	-22 740.75
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)			446 039.66	412 224.12
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds dédiés				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges			49 600.84	84 323.75
Provisions pour charges			49 600.84	84 323.75
TOTAL (III)			49 600.84	84 323.75
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts & dettes aup. éta. crédit				
Emprunts & dettes aup. éta. crédit				
Emprunts et dettes financ. divers				
Emprunts et dettes financ. divers				
Dettes fourniss. & cptes rattachés			11 037.26	26 960.58
Dettes fourniss. & cptes rattachés			11 037.26	26 960.58
Dettes fiscales et sociales			171 946.23	187 446.40
Dettes fiscales et sociales			171 946.23	187 446.40
Dettes sur immo. et cptes rattachés				
Dettes sur immo. & cptes rattachés				
Autres dettes			324 536.84	181 574.23
Autres dettes			324 536.84	181 574.23
Produits constatés d'avance			36 666.08	46 400.36
Produits constatés d'avance			36 666.08	46 400.36
TOTAL (IV)			544 186.41	442 381.57
Ecarts de conversion Passif (V)				
Ecarts de conversion Passif				
TOTAL GENERAL (I à V)			1 039 826.91	938 929.44



CAUE de la Drôme

44 rue Faventines
BP 1022
26010 VALENCE CEDEX

Compte de résultat

Document fin d'exercice

N° Siret 31968749700028
NAF (APE) 7111Z
N° Identifiant
Période du 01/01/19
au 31/12/19
Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100c Comptabilité Standard 4.00

Date de tirage 18/08/20

à 11:48:53

Page :

1

Détail des postes			Au 311219	Au 311218
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Cotisations				
Ventes de biens et services			191 841.04	223 066.99
Ventes de biens				
Vente de services			191 841.04	223 066.99
Production stockée				
Production stockée				
Production immobilisée				
Production immobilisée				
Produits de tiers financeurs			1 350 000.00	1 351 000.00
Subventions d'exploitation			1 350 000.00	1 351 000.00
Dons et mécénat				
Reprises sur amort. et provisions			17 327.50	4 960.48
Reprise /prov. & transferts charge			17 327.50	4 960.48
Autres produits				0.19
Autres produits				0.19
TOTAL I			1 559 168.54	1 579 027.66
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achat de marchandises				
Achats de marchandises				
Achats matières premières				
Achats autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Variations de stocks de march.				
Variation de stocks Mat./approv.				
Autres achats et charges externes			-1 451 995.31	-322 562.21
Autres achats et charges externes			-1 451 995.31	-322 562.21
Impôts, taxes et vers. assimilés			-62 404.45	-79 642.44
Impôts, taxes et vers/ assimilés			-62 404.45	-79 642.44
Salaires et traitements				-795 395.69
Salaires et traitements				-795 395.69
Charges sociales			-98.13	-382 189.85
Charges sociales			-98.13	-382 189.85
Dotations aux amortis. & provisions			-14 225.42	-23 586.40
Amort. sur immobilisations			-355.42	-297.00
Provis. sur immobilisations				
Provis. sur actif circulant				
Provis. pour risque et charges			-13 870.00	-23 289.40
Autres charges			-3.02	-24.04
Autres charges			-3.02	-24.04
TOTAL II			-1 528 726.33	-1 603 400.63
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			30 442.21	-24 372.97
PRODUITS FINANCIERS				
De participations				
De participations				
D'autres valeurs mobil. & créances				
D'autres valeurs mobil. & créances				
Autres intérêts et produits assim.			3 669.52	4 372.07
Autres intérêts et produits assim.			3 669.52	4 372.07



Impression définitive

Détail des postes			Au 311219	Au 311218
Reprise/provis. & transf. charges Reprise/provis. & transf. charges				
Prod. nets/cess. val. mobil. plac. Prod. nets/cess. val. mobil. plac.				
TOTAL III			3 669.52	4 372.07
CHARGES FINANCIERES				
Dot. aux amort. & aux provisions Dot. aux amort. & aux provisions				
Intérêts et charges assimilées Intérêts et charges assimilées				-537.38
Charges nettes/cess. mob. de plac. Charges nettes/cess. mob. de plac.				-537.38
TOTAL IV				-537.38
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)			3 669.52	3 834.69
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			34 111.73	-20 538.28
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion Sur opérations de gestion				
Sur opér. de capital, cess. actifs Sur opér. de capital, cess. actifs				
Sur opér. de capital, subv. d'inv. Sur opér. de capital, subv. d'inv.				
Reprises/prov. & transf. de charges Reprises/prov. & transf. de charges				
TOTAL V				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion Sur opérations de gestion			-296.19	-2 202.47
Sur opérations en capital Sur opérations en capital			-296.19	-2 202.47
Dotations aux amort. & provis. Dotations aux amort. & provis.				
TOTAL VI			-296.19	-2 202.47
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)			-296.19	-2 202.47
PARTICIP. SALARIES RESULTAT (VII) Partic. salariés Résultat				
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VIII) Impôts sur les bénéfices				
TOTAL PRODUITS (I+III+V)			1 562 838.06	1 583 399.73
TOTAL CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)			-1 529 022.52	-1 606 140.48
EXCEDENT OU DEFICIT			33 815.54	-22 740.75



ANNEXE

1 – FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Présentation de l'association

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Drôme est un organisme départemental, créé en 1979, qui s'inscrit dans la Loi sur l'Architecture de 1977.

Il regroupe dans sa gouvernance, l'ensemble des acteurs du cadre de vie participant à la solidarité entre les collectivités, tout en promouvant la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement.

C'est un outil d'aide à la décision des collectivités, des institutions et des particuliers.

Ses missions sont les suivantes :

- Développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public drômois dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement.

- Proposer aux élus un véritable accompagnement de projet, dès l'amont, avec une exigence de qualité, et dans une perspective de développement durable.

- Susciter une démarche qualité de la part des particuliers qui veulent construire ou réhabiliter, en lien étroit avec les élus locaux responsables de l'urbanisme.

- Mettre en relation les différents acteurs de l'aménagement de l'espace et favoriser l'évolution des connaissances et des pratiques professionnelles.

- Participer à l'animation du débat public sur le thème de la qualité du cadre de vie, en tant qu'outil de médiation entre collectivités, professionnels et usagers.

1.2 Activité économique

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 présente un total de 1 039 826.91 euros.

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un excédent de 33 815.54 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.



2 – PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice, arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis selon les dispositions du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de la constatation des amortissements sur les constructions,

- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2 Changements de présentation des comptes

La présentation des comptes 2019 a été modifiée par rapport à l'exercice précédent afin de prendre en compte les dispositions du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 qui a abrogé le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 99-01 du 16 février 1999.

Par ailleurs, les mises à disposition de personnel du Groupement Habitat Faventines au CAUE de la Drôme ne sont plus comptabilisées en charges de personnel mais en autres achats et charges externes dans les comptes du CAUE de la Drôme.

2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

La méthode des coûts historiques est la méthode retenue pour l'inscription des éléments en comptabilité.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, compte tenu des coûts directement attribuables nécessaires à leur mise en état d'utilisation et des frais d'acquisition. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée.

Les durées d'amortissement des matériels et mobilier sont les suivantes :

- matériel et véhicules	5 ans
- matériel et logiciel informatique	3 ans
- mobilier de bureau	10 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites à l'actif du bilan, à leur coût historique ou à leur valeur d'inventaire, si celle-ci est inférieure.

Une provision est constituée pour couvrir les risques de non recouvrement.

3 – FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	168 238.83							168 238.83
Fonds propres avec droit de reprise	-							-
Ecart de réévaluation	-							-
Réserves	-							-
Report à nouveau	266 726.04	22 740.75						243 985.29
Excédent ou déficit de l'exercice	22 740.75	22 740.75		33 815.54				33 815.54
Dotations consommables	-							-
Subventions d'investissement	-							-
Provisions réglementées	-							-
TOTAL	412 224.12			33 815.54				446 039.66

4 – IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

4.1 Mouvements des immobilisations

TABEAU DES IMMOBILISATIONS	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	-			-
Frais de recherche développement	-			-
Donations temporaires d'usufruit	-			-
Concessions, brevets, licences	-			-
Procédés, logiciels, droits	2 040.00			2 040.00
Immobilisation incorp. en cours	-			-
Avances et acomptes	-			-
Immobilisations incorporelles	2 040.00			2 040.00
Terrains	-			-
Constructions	-			-
Installations techn., mat., outil	699.00			699.00
Autres immob. corporelles	34 759.81			34 759.81
Immobilisations corp. en cours	-			-
Avances et acomptes	-			-
Biens reçus par le ou donations	-			-
Immobilisations corporelles	35 458.81			35 458.81
Participations et créances	-			-
Autres titres immobilisés	228 688.82			228 688.82
Prêts et cautions	248 653.05			248 653.05
Autres immob. financières	-			-
Immobilisations financières	477 341.87			477 341.87
ACTIF IMMOBILISE	514 840.68			514 840.68



4.2 Mouvements des amortissements

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	-			-
Frais de recherche développement	-			-
Donations temporaires d'usufruit	-			-
Cessions, brevets, licences	-			-
Procédés, logiciels, droits	2 040.00			2 040.00
Immobilisation incorp. en cours	-			-
Avances et acomptes	-			-
Immobilisations incorporelles	2 040.00	-	-	2 040.00
Terrains	-			-
Constructions	-			-
Installations techn., mat., outil	475.58	223.42		699.00
Autres immob. corporelles	34 163.81	132.00		34 295.81
Immobilisations corp. en cours	-			-
Avances et acomptes	-			-
Biens reçus par leg ou donations	-			-
Immobilisations corporelles	34 639.39	355.42	-	34 994.81
Participations et créances	-			-
Autres titres immobilisés	-			-
Prêts et cautions	-			-
Autres immob. financières	-			-
Immobilisations financières	-	-	-	-
ACTIF IMMOBILISE	36 679.39	355.42	-	37 034.81

5 – CREANCES ET DETTES

5.1 Echéancier des créances et dettes

TABLEAU DES CREANCES	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Matières premières & approvisionnement	-		
En cours de production de biens	-		
En cours production de services	-		
Produits intermédiaires & finis	-		
Marchandises	-		
Stocks et en-cours	-	-	-
Clients et comptes rattachés	-		
Créances reçues par leg, donation	-		
Autres créances	80 854.54	80 854.54	
Créances	80 854.54	80 854.54	-
Charges constatées d'avance	1 459.46	1 459.46	
TOTAL	82 314.00	82 314.00	-



TABLEAU DES DETTES	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de cinq ans
Emprunts obligataires et assimilés	-			
Emprunts & dettes aup. éta. crédit	-			
Emprunts et dettes financ. divers	-			
Dettes fournis. & cptes rattachés	11 037.26	11 037.26		
Dettes fiscales et sociales	171 946.23	171 946.23		
Dettes sur immo. et cptes rattachés	-			
Autres dettes	324 536.84	324 536.84		
Produits constatés d'avance	36 666.08	36 666.08		
TOTAL	544 186.41	544 186.41	-	-

5.2 Rattachement à l'exercice des charges et produits

ACTIF	2019	2018	PASSIF	2019	2018
AUTRES CREANCES			DETTES FOURNISSEURS		
Produits à recevoir	38 347.40	39 053.76	Fournisseurs - factures non parvenues	-	-
			DETTES FISCALES ET SOCIALES		
			AUTRES DETTES		
			Charges à payer	7 235.49	4 191.44
Charges constatées d'avance	1 459.46	8 909.42	Produits constatés d'avance	36 666.08	46 400.36
TOTAL	39 806.86	47 963.18	TOTAL	43 901.57	50 591.80

6 – NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

6.1 Provision pour indemnités de départ en retraite

Les engagements en terme d'indemnité de départ à la retraite sont provisionnés dans les comptes selon les critères suivants :

- l'indemnité de départ en retraite est déterminée selon les modalités de calcul de la convention collective PACT ARIM.
- l'âge de départ à la retraite retenu est de 64 ans.
- le calcul de la provision est déclenché à partir de l'âge de 52 ans.

6.2 Mises à disposition de personnel

Les mises à disposition de personnel par le groupement d'employeurs, le Groupement Habitat Faventines, sont comptabilisées en compte 621400 pour un montant global de 1 143 093.39 euros représentatif de :

- 788 941.96 euros de salaires bruts
- 351 977.98 euros de charges sociales
- 2 173.45 euros d'autres frais

6.3 Mises à disposition d'immobilisations

Des immobilisations acquises par SOLIHA Drôme peuvent être mises à disposition des autres associations intégrées au Groupement Habitat Faventines. Afin de garantir une parfaite transparence comptable entre les associations, l'amortissement de ces immobilisations est refacturé à l'euro l'euro à chaque association.

Cette refacturation s'est élevée à 32 791.70 euros au titre de l'exercice 2019.

6.4 Résultats de la SCI La Providence

Le CAUE de la Drôme est titulaire de 635 parts soient 12.17 % du capital de la SCI La Providence propriétaire des locaux du siège social. Cette SCI n'étant pas soumise à l'impôt sur les sociétés, son résultat de 696.85 € est donc affecté au CAUE de la Drôme au prorata de sa participation au capital soit 84.81 euros.

6.5 Reversement de la taxe d'aménagement pour le CAUE

La principale ressource du CAUE de la Drôme est assurée par un reversement de la taxe d'aménagement collectée par le Département de la Drôme. En application de l'article 142-9 du règlement ANC n° 2018-06, le reversement de cette taxe d'aménagement doit être comptabilisé en produits au compte de Concours publics. Ce reversement a donc été inscrit en compte 73 pour un montant de 1 269 632.70 euros en 2019. Le montant de ressource garanti au CAUE de la Drôme par le Département de la Drôme en 2019 s'élève à 1 350 000 euros ; la différence entre ce montant garanti et le montant de taxe d'aménagement de 1 269 632.70 euros a donc été porté en compte 74 "subvention" pour un montant de 80 367.30 euros.

7 – AUTRES INFORMATIONS

7.1 Engagements hors bilan

Néant

7.2 Effectifs

Les effectifs mis à disposition par le Groupement Habitat Faventines s'élèvent à 16.7 ETP en 2019.

7.3 Rémunérations

Les fonctions des membres du conseil d'administration du CAUE de la Drôme ne sont pas rémunérées.

7.4 Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux comptes au titre de sa mission d'audit légal s'élèvent à 2 844 euros TTC en 2019.

7.5 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités associatives, économiques et commerciales de l'environnement économique mondial. Cette situation n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Au titre de l'exercice 2020, la crise du coronavirus a un impact sur notre environnement qui est tel que nous anticipons une baisse de l'activité.

Le Groupement Habitat Faventines dont le CAUE de la Drôme est adhérent a fait une demande d'activité partielle auprès de la DIRECCTE à partir du 1er avril 2020 même si des solutions de télétravail ont pu être trouvées pour une majeure partie des fonctions assurées au sein du GHF.

Nous prévoyons de prendre des mesures de correction des charges au fur et à mesure de l'évolution de la situation, si nécessaire.

Ces éléments ne remettent pas en cause la convention de la continuité d'exploitation.



EUREX CRMD

Société d'Expertise
Comptable inscrite
au tableau de l'Ordre
Région Rhône Alpes

Société de Commissaires
aux Comptes inscrite
sur la liste nationale
des commissaires aux
comptes, rattachée à la
CRCC de Grenoble

C.A.U.E.

**Conseil d'Architecture d'Urbanisme
et de l'Environnement de la Drôme**

44 rue Faventines

B.P. 1022

26010 VALENCE CEDEX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES

DE L' EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

EUREX CRMD

Société par actions simplifiée au capital de 500.000,00 Euros - Siret n° 317 000 073 000 39 RCS Romans
TVA FR 09 317 000 073 - Code Naf 6920 Z - IBAN : FR76 1390 6001 1983 4579 6800 043
Siège Social : 105 rue des Mourettes - 26000 Valence - Tél : 04 75 41 82 00
E-mail : contact.crmd@eurex.fr - www.eurex.fr

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

A l'assemblée générale de l'association C.A.U.E.,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Valence, le 7 septembre 2020

**Pour EUREX CRMD
Fabrice DURAFFOURG
Associé**

